

Procès-verbal de la réunion
du COSP de l'INSPE de l'académie de Bordeaux
Mercredi 16 octobre 2019
Site INSPÉ de Gironde/Bordeaux-Caudéran

Représentants Université de Bordeaux-INSPE

Présents

Martine JAUBERT – PU Lettres

Vincent LIQUETE – PU Sciences de l'Information et de la Communication

Christophe ROINE – Directeur de la MAPI (Université de Bordeaux)

Excusés/absents

Florence DELAUDAUD - PRAG SVT

Franck JAMES - PE SVT

Julie PICARD - MCF Géographie

Membres des universités partenaires

Université Bordeaux Montaigne

Présents

Florence PELLEGRINI – MCF Lettres

Eric SARRAUTE – PRAG Géographie

Excusée/absente

Béatrice LAURENT – PU Anglais

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Présent

Roland SUBILEAU – PRCE Physique-Chimie

Excusés/absents

Frédéric BIDOUZE – MCF Histoire

Fabienne GASPARI – MCF Anglais (Pouvoir à M. SUBILEAU)

Personnalités extérieures désignées par le recteur

Présents

Stéphanie ANFRAY – Représentante des parents d'élèves FCPE

Pierre KESSAS – Doyen des IEN 1^{er} degré

Pierre POTTEZ – Doyen des IEN-ET-EG

Excusés/absents

Frédéric BLANC – Doyen des IA-IPR (Pouvoir à M. POTTEZ)

Julie KHIARI – Proviseur du lycée professionnel Flora Tristan Camblanes-et-Meynac

Catherine MAZURIE – Représentante ICEM (CAPE)

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'Institut

Présents

Thomas ALBARRAN – Représentant du CAPE
Marlène GACHET – PRCE Documentation

Excusés/absents

Hugo LASSALLE – Enseignant 2nd degré (Représentant organisation syndicale)
Anne CREQUIS – Directrice Générale – IRTS Nouvelle-Aquitaine
Mathilde LEMAITRE – Enseignante 1^{er} degré (Représentante organisation syndicale)
Pierre LEROY-LANSARD – Enseignant néo-titulaire du 1^{er} degré

Membres permanents aux travaux du COSP

Présents :

Maylis SANTA-CRUZ (directrice adjointe es-qualité représentante de l'université Bordeaux Montaigne), Laurent VERNHET (directeur adjoint es-qualité représentant de l'UPPA).

Membres invités

Présents :

Stéphane BRUNEL, Eric DUGAS, Delphine FLAUD, Pascal GRASSETIE, Pierre LACUEILLE, Anne LEHMANS, Dean LEWIS, Filippo PIRONE.

ORDRE DU JOUR :

- rencontre avec M. Dean LEWIS, administrateur provisoire de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux,
- approbation du procès-verbal de la réunion du COSP du 26 juin 2019,
- exposé et échange avec M. Stéphane BRUNEL et Mme Anne LEHMANS : la robotique éducative, les apprentissages et la formation ;
- éléments de suivi des formations et du devenir des diplômés,
- premiers éléments d'analyse du suivi des cohortes d'étudiants du premier degré,
- point sur la journée de concertation pédagogique du 7 octobre 2019,
- questions diverses.

Début de la séance : 14h10

Vincent LIQUETE débute la réunion en précisant que les points inscrits à l'ordre du jour (hormis l'approbation du PV de la réunion du 26 juin 2019) ne seront pas soumis à un vote dans la mesure où nous sommes dans l'attente de textes ministériels notamment des informations plus précises sur l'organisation des concours et leur positionnement afin de pouvoir réfléchir à une nouvelle offre de formation.

Rencontre avec M. Dean LEWIS, administrateur provisoire de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux

Dean LEWIS, Professeur des universités et vice-président de l'Université de Bordeaux en charge des Ressources Humaines, indique qu'il assure depuis le 1^{er} septembre 2019 l'administration provisoire de l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux.

Il confirme qu'à ce jour nous ne sommes pas en capacité de mettre en œuvre la nouvelle réforme et précise qu'une analyse de l'impact de cette réforme est actuellement en cours. Nous espérons que le ou (la) nouveau(elle) directeur(trice) et son équipe auront les éléments d'information nécessaires

pour mettre en œuvre cette nouvelle réforme de manière graduelle, son application devant être effective à la rentrée 2020.

Dans le cadre du recrutement du ou (de la) directeur(trice) de l'INSPÉ, un appel à candidature a été publié par l'Université de Bordeaux le 7 octobre 2019 sur le site du portail de la fonction publique. La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 7 novembre 2019.

Dans un premier temps, les dossiers de candidature seront examinés puis les candidats seront auditionnés par un comité dont la constitution a été fixée par un décret paru au Journal Officiel.

La présidente de notre conseil d'Institut, qui devrait faire partie des membres du comité d'audition, a été nommée Rectrice de l'académie de Poitiers. Par conséquent, dans le cas où celle-ci démissionnerait, il conviendrait lors d'une prochaine réunion du conseil d'Institut de désigner un(une) nouveau(elle) président(e).

A l'issue de l'audition des différents candidats, des propositions seront adressées aux deux ministres (Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et Ministre de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation).

La prise de fonction du ou de la futur(e) directeur(trice) de l'INSPE est prévue le 1^{er} janvier 2020.

Avant l'arrivée du ou (de la) futur(e) directeur(trice) de l'INSPÉ, **Dean LEWIS** rappelle qu'il est important de :

- préparer le budget initial 2020,
- préparer la campagne de postes 2020,
- fixer les capacités d'accueil pour l'entrée en M1 MEEF.

Il indique que tous les établissements doivent communiquer leurs capacités d'accueil pour l'entrée en Master 1 au plus tard le 15 janvier 2020.

Il précise que les capacités d'accueil devront être fixées avant l'arrivée du ou (de la) directeur(trice) de l'INSPÉ dans la mesure où elles doivent être soumises au vote des membres du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux au plus tôt le 28 novembre et au plus tard le 17 décembre 2019.

Les modifications importantes de cette réforme nous obligent à engager un travail d'anticipation de la définition de nos futures capacités d'accueil et à envisager différentes hypothèses si nous n'avons pas très vite des informations précises et complémentaires.

Lors de la réunion du réseau national des INSPÉ du 14 octobre, un représentant de la DGESCO a indiqué qu'un certain nombre d'informations sera communiqué aux directeurs des INSPÉ lors de la prochaine réunion prévue le 6 novembre 2019.

Approbation du procès-verbal de la réunion du COSP du 26 juin 2019

Le président soumet au vote le procès-verbal de la réunion du COSP du 26 juin 2019 :

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

Le procès-verbal est approuvé.

Exposé et échange avec M. Stéphane BRUNEL et Mme Anne LEHMANS : la robotique éducative, les apprentissages et la formation

Vincent LIQUETE rappelle l'engagement qu'il avait pris en mars 2018 lors de sa candidature au poste de président du COSP à savoir inscrire à l'ordre du jour des questions liées à l'apprentissage. Il est donc prévu lors des réunions du COSP plénier un exposé et des échanges autour de grandes thématiques de formation.

Il s'agira pour des formateurs de l'Institut de présenter, dans un premier temps, de manière synthétique, leurs démarches ou leurs travaux. Cette présentation sera suivie d'échanges avec les membres du COSP. Il est également intéressant d'analyser l'incidence que pourraient avoir ces thématiques et ces dynamiques en termes d'offre de formation (formation initiale, formation continue,...).

Le premier thème retenu est « La robotique éducative » qui est instruit ce jour avec deux présentations :

- Projet « Persévérons » (Persévérance scolaire avec et par les objets numériques) par Anne LEHMANS, maître de conférences – Université de Bordeaux – INSPÉ de l'académie de Bordeaux ;
- RoboCup 2020 par Stéphane BRUNEL, maître de conférences – Université de Bordeaux – INSPÉ de l'académie de Bordeaux.

Présentation d'Anne LEHMANS (support PowerPoint que vous trouverez en annexe 1 de ce procès-verbal).

Anne LEHMANS présente le projet de recherche « Persévérons » porté par l'Université de Bordeaux, via l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux et par le Rectorat via la DANE (Délégation académique au numérique éducatif). Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets E-Fran (Espace de formation, de recherche et d'animation) lancé en 2015 dans le cadre du programme d'investissement d'avenir 2.

Dans ce projet, nous trouvons des éléments de la robotique et il est intéressant de voir ce que cela peut apporter du point de vue de la recherche et de la formation des enseignants.

Présentation de Stéphane BRUNEL (support Powerpoint que vous trouverez en annexe 2 de ce procès-verbal)

A travers sa présentation, **Stéphane BRUNEL** souhaite nous montrer ce que l'on peut apprendre des robots et avec les robots.

Il indique que la RoboCup est la plus grande compétition de robotique et d'intelligence artificielle au monde.

Il souhaite également nous informer de la dynamique dans laquelle s'est inscrite l'Université de Bordeaux et souligne que M. TUNON de LARA, président de l'Université de Bordeaux, a indiqué que c'était une des 3 actions majeures qui allait se dérouler en 2020.

Vincent LIQUETE se demande comment on pourrait traduire tout ceci dans une offre de formation initiale et continue.

Martine JAUBERT s'interroge sur la manière dont les enseignants (1^{er} et 2nd degré) pourraient bénéficier d'actions de recherche associant l'INSPÉ ou des laboratoires de recherche ou d'actions plus individuelles et indique avoir constaté peu de retombées. Elle reconnaît l'engagement personnel

de Stéphane BRUNEL dans la RoboCup mais se demande comment l'Institut pourrait s'emparer de cette compétence et déplore le manque d'investissement des étudiants. Pourquoi n'y a-t-il pas au niveau de la formation un projet à l'échelle de l'école ?

Anne LEHMANS confirme l'investissement d'étudiants notamment dans le cadre du PPN (Projet pédagogique numérique) où plusieurs projets sont liés à la robotique.

D'autre part, dans le cadre du forum du numérique, on constate que plusieurs équipes ont travaillé avec des robots.

Stéphane BRUNEL indique un nombre important de périmètres d'apprentissage dans cette école et précise que la robotique en fait partie. Cependant, il regrette que cela reste une dynamique individuelle mais pense que c'est peut-être normal car il est nécessaire au départ d'avoir une personne performante dans un domaine capable à terme de déclencher un travail collectif.

Dans PPN, il insiste sur le terme « Numérique » et indique que la Robotique est une partie du numérique.

Stéphane BRUNEL propose aux étudiants, futurs professeurs des écoles, une séance de formation sur la robotique dans la mesure où cela fait partie du programme en école primaire.

Il précise que certains étudiants motivés sont engagés au sein de jurys nationaux et internationaux ce qui représente aussi un vrai apprentissage (connaissance des règles). D'autre part, il attire notre attention sur la nécessité de s'exprimer en anglais ce qui contribue également à un apprentissage différent de cette langue vivante. La robotique est donc une autre façon d'apprendre qui permet de décroiser les disciplines.

Anne LEHMANS conclut en indiquant que le colloque E-Fran « Persévérans » a lieu dans la RoboCup.

Vincent LIQUETE nous informe de la participation ce jour à Paris de doctorants de « Persévérans » dans le cadre de la restitution des résultats de leur recherche.

Il attire notre attention sur le fait que derrière ces chercheurs témoins, il y a des équipes, des engagements d'établissements scolaires, des dépôts de projets de recherche,...

Pierre LACUEILLE souhaite revenir sur les outils numériques et notamment l'utilisation des tablettes à l'école. Il pense qu'il serait intéressant d'aller plus loin dans l'articulation Recherche/Formation. D'un côté il est constaté que le numérique serait un levier qui favoriserait l'apprentissage et de l'autre émerge l'idée que les écrans pourraient créer des problèmes d'attention ou autres. Il serait donc nécessaire de prévoir un accompagnement et une formation de l'ensemble des personnels sur ces sujets.

Roland SUBILEAU indique que les compétences exigées dans la robotique sont souvent très pointues notamment pour les personnes qui gèrent et encadrent.

Stéphane BRUNEL rappelle que le plus important est la participation, la rencontre avec les autres qui se fait dans un pays étranger avec la pratique d'une langue étrangère.

Il rappelle que dans les compétitions de robotique tous les codes sont partagés et toutes les solutions techniques sont ouvertes. Il n'y a aucune rétention d'informations.

Dans une compétition de robotique, il est indispensable de dédramatiser l'échec.

Stéphanie ANFRAY confirme les propos de Stéphane BRUNEL. Elle fait part d'une expérience avec des collégiens de son établissement qui se sont rendus à Montréal l'an passé pour une compétition dont ils sont revenus perdants.

Elle évoque plusieurs points positifs :

- l'acquisition d'une forme d'autonomie dans la mesure où ces collégiens ont dû s'exprimer en anglais durant leur séjour,
- l'opportunité et la chance pour ces collégiens de rencontrer d'autres équipes, de découvrir un pays, d'appréhender de nouvelles techniques.

Elle attire notre attention sur l'engagement et l'investissement sur le long terme de ces collégiens qui pratiquent cette activité les mercredis et samedis.

Sur le plan de l'orientation, cela leur permet de découvrir un nouveau secteur et de se familiariser avec le numérique et la robotique. Dans le cadre de l'égalité hommes/femmes elle trouve extraordinaire d'amener les filles vers ce secteur.

Eric DUGAS pense que c'est une réussite éducative, un enrichissement individuel et collectif.

Il précise qu'une recherche ne doit pas être simplement fondamentale notamment dans le cadre de l'éducation mais doit être appliquée et au service d'une réussite éducative et d'un enrichissement personnel.

Ce sont des projets fondateurs et fédérateurs.

Stéphane BRUNEL trouve intéressant que l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux soit engagé dans cette compétition.

Éléments de suivi des formations et du devenir des diplômés

Vincent LIQUETE rappelle le contexte général à savoir que nous recevons annuellement le résultat d'évaluations menées d'une part sur l'efficacité des formations en taux de réussite aux concours et de diplomation et d'autre part sur le suivi du devenir des diplômés (titulaires du Master MEEF et lauréats de concours et titulaires du Master MEEF mais non lauréats de concours).

L'important est d'avoir un état de suivi de ces diplômés sur 2 ou 3 années.

En tant que membres du COSP, il serait pertinent d'avoir connaissance d'éléments de ce suivi qui nous permettraient d'identifier les incidences de l'entrée en Master MEEF en termes de taux de réussite aux concours et d'engager une réflexion sur les possibilités de débouchés sur des formes d'employabilité au-delà des seuls métiers de l'enseignement.

Un point sera fait par Pascal GRASSETIE pour la mention 1^{er} degré au titre de responsable de ladite mention et par Pierre LACUEILLE pour la mention 2nd degré.

Premiers éléments d'analyse du suivi des cohortes d'étudiants du premier degré

Pascal GRASSETIE indique qu'il n'a pas connaissance du devenir des étudiants qui passent ou sont passés par l'ESPE et qui n'ont pas réussi à devenir enseignants.

Il présente les premiers éléments d'analyse du suivi des cohortes d'étudiants du premier degré, années 2014-2019 à l'aide d'un support PowerPoint que vous trouverez en annexe 3 de ce procès-verbal.

Martine JAUBERT indique que dans le passé les chargés des études des sites suivaient de très près le devenir des étudiants en relation avec les différentes inspections académiques.

Nous avons pu constater que les étudiants qui avaient échoué au concours à l'issue de leurs années de formation à l'IUFM et dont certains avaient choisi de suivre des formations privées suite à cet échec, parvenaient à réussir le concours au bout de 4 ou 5 années. Elle précise qu'il y avait une préparation au concours dans notre offre de formation.

Pascal GRASSETIE indique qu'il y a eu des évolutions de notre offre de formation et se demande si la sélection en M1 a une incidence.

Concernant le CRPE 2019, il constate que les pourcentages de taux d'occupation par rapport au concours sont légèrement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la mise en place d'une sélection en M1. Il faut donc s'interroger sur le nombre et le profil de nos étudiants que nous pourrions recruter en M1.

Christophe ROINE précise qu'un réel suivi de cohorte est réalisé à l'Université de Bordeaux.

Pascal GRASSETIE indique qu'il s'est rapproché de l'observatoire mais n'a pas trouvé les éléments d'information qu'il recherchait.

Vincent LIQUETE confirme que les enquêtes réalisées ne correspondent pas forcément aux informations recherchées et précise également que le suivi est très difficile dans la mesure où nous ne maîtrisons pas la mobilité de nos étudiants. Il attire de nouveau notre attention sur la nécessité de repenser notre offre de formation notamment pour la période singulière des deux années qui suivent l'échec au concours selon bien sûr des principes de soutenabilité.

Pascal GRASSETIE tient à préciser que dès leur échec au concours, une partie des étudiants s'inscrivent en M2 en tant que M2 étudiants et d'autres font le choix de suivre des formations privées dans le cadre d'une préparation au concours.

Thomas ALBARRAN, qui représente le CAPE et donc des mouvements pédagogiques liés à l'Education nationale, rappelle qu'un des éléments de la convention qui lie l'ESPE/INSPÉ au CAPE, concerne un accompagnement des étudiants qui échouent au concours et qui sont malgré tout toujours intéressés par les métiers de l'éducation. Cet accompagnement a pour objectif de proposer à ces étudiants de vivre une expérience différente et d'appréhender d'autres domaines et fonctionnements notamment au sein du monde associatif. Il rappelle que cette convention arrive à échéance en décembre 2019 et confirme la volonté du CAPE de poursuivre ce partenariat dans le cadre de cet accompagnement.

Dean LEWIS constate que 30 % d'étudiants qui n'ont pas suivi la formation proposée dans le cadre du Master MEEF réussissent le concours. Ces chiffres seront très certainement à revoir au regard du positionnement du concours en fin de M2.

Il rappelle la nécessité de définir nos capacités d'accueil pour l'entrée en M1 MEEF.

Pascal GRASSETIE rappelle que la capacité d'accueil fixée à 600 étudiants en 2018-2019 n'a pas été atteinte.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réforme et du partenariat INSPÉ/Rectorat, **Pierre LACUEILLE** souhaite faire un point de situation.

Il indique que nous sommes dans l'attente de textes complémentaires et souligne des arbitrages nationaux très importants.

Il rappelle la parution de l'arrêté du 28 mai 2019 dans lequel étaient rapportés des éléments de la réforme notamment l'organisation des maquettes, l'évolution des modalités d'évaluation, les attendus en début et fin de Master, la composition des équipes pédagogiques (intervention de praticiens).

Cependant, il manque des informations importantes :

- le positionnement du concours en fin de M2 : à quelle période précise et selon quelles modalités ?
- la durée du stage étudiants, les conditions de rémunération et les modalités d'organisation (1/3 temps ou mi-temps) ;
- les modalités de stage pour les fonctionnaires stagiaires lauréats du concours et titulaires d'un Master MEEF et lauréats du concours mais titulaires d'un Master autre que le MEEF. Quelle quotité de décharge pour ces deux types de fonctionnaires stagiaires ?

En attendant la nomination d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) de l'INSPÉ, nous sommes dans une phase d'étude assez approfondie et d'élaboration de documents pour aider à la prise de décisions. Les outils d'aide à la décision sont :

- l'analyse de l'évolution des effectifs,
- le suivi de cohorte.

Les arbitrages que nous ferons à l'échelle académique seront à l'intersection d'une réflexion de l'Université sur l'organisation de ses formations, leur attractivité, l'insertion professionnelle avec notamment la mise en place de modules de préprofessionnalisation.

Il faudra également croiser ces éléments avec la notion de stage et le nombre de supports à mobiliser. Une attention particulière doit également être accordée aux lieux d'implantation qui pour des raisons d'attractivité doivent être au plus près des centres de formation universitaires. Nous serons concernés par ces problèmes d'implantation uniquement à la rentrée 2021 mais les capacités d'accueil définies pour l'entrée en M1 à la rentrée 2020 auront un impact sur l'année de M2.

Pierre LACUEILLE indique que le Master MEEF Mention 1^{er} degré a un taux d'attractivité élevé par rapport à la Mention 2nd degré. Il faudrait engager une réflexion sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants issus du Master MEEF mention 1^{er} degré.

Les problématiques sont assez différentes entre la mention 1^{er} degré et la mention 2nd degré avec également des différences en fonction des disciplines pour la mention 2nd degré.

La mention 1^{er} degré est caractérisée par une capacité d'accueil assez importante qui a été fixée à 600 pour l'entrée en M1 et un vivier très important de M2 étudiants.

Les spécificités de la mention 1^{er} degré montrent la nécessité d'effectuer des suivis de cohortes.

Concernant la mention 2nd degré, on constate que les enjeux sont différents. Nous avons un nombre de M2 étudiants deux fois plus faible que pour la mention 1^{er} degré.

Nous avons des disciplines telles que l'EPS avec un fort recrutement en M1, un taux d'accès au concours parfois assez limité et une forte population de M2 étudiants. Il faudrait donc travailler spécifiquement sur l'insertion professionnelle de ces étudiants.

Pour la mention 2nd degré, il faudrait maintenir l'attractivité du Master MEEF et engager une réflexion avec les universités partenaires car il est constaté une politique en matière de recrutement différente en fonction des disciplines.

Laurent VERNHET rappelle que nous avons 22 parcours pour la mention 2nd degré et souligne la difficulté de définir des capacités d'accueil notamment au vu des incertitudes que nous avons actuellement sur le nombre de supports de stage.

Pierre LACUEILLE précise que la problématique des supports est moins prégnante pour la mention 2nd degré que pour la mention 1^{er} degré (hormis pour l'EPS).

Dean LEWIS confirme le manque d'informations mais rappelle que nous sommes dans l'obligation de rentrer dans une phase de validation institutionnelle. Les capacités d'accueil devront être présentées en conseil d'Institut mais également en CFVU et en CA des 3 universités.

Nous devons définir ces capacités d'accueil en veillant notamment au maintien d'effectifs sur les sites délocalisés pour en assurer leur viabilité.

Laurent VERNHET attire notre attention sur la nécessité de définir des capacités d'accueil par parcours ce qui nous permettrait de maintenir l'ouverture du parcours ou d'en acter sa fermeture.

Pascal GRASSETIE s'interroge sur le fait que la sélectivité serait plus importante pour rentrer en M1 que pour être reçu au concours.

Dean LEWIS rappelle la diminution du nombre de places au concours l'an passé avec des changements dans les répartitions académiques. Il précise que nous n'avons aucune information sur une possible diminution ou augmentation en 2020-2021. Il attire également notre attention sur la nécessité de prendre en compte la soutenabilité globale de l'offre de formation.

Pierre LACUEILLE indique que nous sommes dans une période transitoire difficile à gérer et confirme la nécessité de croiser les regards en tenant compte des contraintes budgétaires de l'INSPÉ. Il serait donc nécessaire de faire converger deux réflexions sur :

- l'attractivité des Masters et les débouchés professionnels (travail de suivi de cohortes à faire) ;
- l'intersection avec les supports budgétaires que le Rectorat mobilisera pour la mise en place des stages étudiants. Il faut faire une analyse discipline/discipline. Que pourrait-on proposer aux M2 étudiants qui n'ont pas réussi le concours ?

Dean LEWIS rappelle qu'il est important de pouvoir préserver les sites départementaux dans le cadre d'une continuité territoriale de la formation du supérieur.

Pierre LACUEILLE souligne la nécessité d'une collaboration entre les INSPÉ de la région Nouvelle-Aquitaine.

Vincent LIQUETE souhaite nous alerter sur le fait qu'une diminution des effectifs et l'intervention dans notre offre de formation de 30 % d'acteurs professionnels pourraient avoir une incidence sur nos personnels au niveau de leur charge de formation quel que soit leur statut mais également une incidence sur notre budget.

Par conséquent, notre offre de formation ne serait peut-être plus centrée uniquement sur le M1 et le M2 mais orientée vers de la préprofessionnalisation en L2 et en L3 et vers la formation des TO, T1 et T2.

Point sur la journée de concertation pédagogique du 7 octobre 2019

Pascal GRASSETIE indique qu'à la fin de l'année universitaire 2018-2019, il a été décidé de fixer une journée de réflexion pédagogique autour des éléments de la réforme.

Malgré l'absence d'informations importantes, la décision a été prise de maintenir cette journée. Il semblait important d'entamer une réflexion le plus tôt possible notamment autour des axes de l'arrêté du 28 mai qui présentent quelques éléments de la réforme. Cette journée a été basée sur des discussions et des échanges entre collègues. 70 formateurs des 5 sites de l'INSPÉ ont participé à cette journée (en visio ou en présentiel).

Pascal GRASSETIE présente les éléments de synthèse de cette journée de concertation à l'aide d'un support PowerPoint que vous trouverez en annexe 4 de ce procès-verbal.

Il indique qu'une deuxième journée de concertation pédagogique est prévue le 25 février 2020 mais évoque l'idée qu'elle puisse être déplacée au regard des informations que nous aurons à cette date pour engager un travail plus concret.

Il souhaite que l'immense majorité des formateurs puisse participer à cette réunion afin que des propositions soient faites collégialement.

Vincent LIQUETE rappelle que nous avons fixé les réunions du COSP plénier pour l'année universitaire 2019-2020 afin, entre autres, d'examiner les orientations qu'on pourrait donner à des propositions de maquettes. Cependant, au regard de la parution de nouveaux textes ministériels et de l'avancée des groupes de travail au sein de l'Institut, le calendrier des réunions du COSP plénier pourrait faire l'objet de modifications.

Vincent LIQUETE souhaite apporter une remarque sur l'UE1 « Contexte d'exercice du métier » et souligne la pertinence de reventiler une partie de ce qui est traité dans le cadre de cette UE en termes de compétences.

Le principal travail consisterait à reprendre notre offre de formation et à la redécouper afin de parvenir aux pourcentages annoncés dans les textes ministériels dans le cadre de la ventilation du temps global de formation.

Pascal GRASSETIE fait part de difficultés de mise en perspective dans la mesure où nous n'avons à ce jour aucun élément sur l'organisation de l'année de M2. Par conséquent, il paraît difficile de penser la construction d'une continuité de formation entre le M1 et le M2.

Vincent LIQUETE conclut en indiquant que la règle de calcul qui a été fixée ces dernières années méritera vraisemblablement d'être réétudiée ou réajustée. Concernant les heures maquettes, les textes prévoient pour les 4 semestres (M1 et M2) une volumétrie de 800 heures. Actuellement pour le 1^{er} degré nous avons une volumétrie de 821 heures.

Pour le 2nd degré, quelques variantes mais globalement il n'y a pas un gros différentiel.

Le problème ne se situe pas au niveau de la volumétrie générale que l'on affiche mais au niveau de la distribution des heures et de la progressivité d'enseignement qu'on va mettre en œuvre pour accompagner au mieux nos étudiants.

Martine JAUBERT indique qu'à plusieurs reprises, les membres de l'UCD de Lettres ont demandé à ce que des enseignants du 1^{er} degré puissent travailler à mi-temps à l'ESPE. Elle souligne que cela est possible pour les enseignants du 2nd degré mais indique que jusqu'à présent l'Inspection Académique

de la Gironde a toujours refusé que l'ESPE emploie un enseignant du 1^{er} degré à mi-temps. Pour ce qui concerne notamment l'enseignement en maternelle et l'apprentissage de la lecture, elle pense qu'au niveau du site de Bordeaux il y a un réel besoin d'avoir un enseignant sur une grande section de maternelle ou un CP qui soit à mi-temps dans sa classe.

Pierre LACUEILLE propose qu'un point important soit fait sur l'articulation des différents intervenants. Une enquête qualitative et quantitative sera également lancée pour poser l'ensemble des enjeux. Il rappelle l'existence d'une seule entité INSPÉ sur l'académie de Bordeaux et l'objectif est d'établir une règle qui s'applique partout mais qui tiendra compte des spécificités locales notamment pour la Gironde qui a des contraintes démographiques très fortes.

Vincent LIQUETE souhaite réagir sur la mise en place de modules de formation qui pourraient être proposés en Licence aux étudiants se destinant au métier de professeur des écoles.

Il confirme que l'idée d'une spécialisation en Licence pour les étudiants souhaitant devenir professeurs des écoles est tout à fait pertinente mais il lui semble important de ne pas enfermer l'étudiant autour de la mention 1^{er} degré alors qu'ensuite il n'aura peut-être pas l'opportunité d'entrer en Master MEEF mention 1^{er} degré. Il ne faut pas non plus que la spécialisation reçue en Licence rende difficile son inscription en Master de la discipline originelle. Il précise que ces questions sont abordées dans le cadre du dispositif NewDEAL.

Pascal GRASSETIE indique que les étudiants seront libres de faire le choix de suivre entre autres dans leur parcours de formation des modules de renforcement en français ou en mathématiques. Cependant, il précise que cela éviterait de consacrer des heures d'enseignement en M1 à une remise à niveau des connaissances suffisante dans les disciplines enseignées à l'école primaire.

Questions diverses

Vincent LIQUETE nous informe de la rédaction par Eric DUGAS, chargé de la direction de la recherche, d'un document intitulé « La recherche en éducation à/par à l'INSPÉ de l'académie de Bordeaux ».

Eric DUGAS rappelle qu'un état des lieux de l'existant lié à la recherche à l'ESPE a été réalisé. Des réunions de travail ont été organisées avec une remontée collégiale.

Il ne faut pas croire que la recherche est complètement cloisonnée et distanciée de la pratique. Les projets CARDIE centrés sur l'articulation Formation/Recherche illustrent ce que les enseignants-chercheurs peuvent apporter aux enseignants et réciproquement (apports de la recherche et analyse des pratiques).

Il indique que 6 projets interdisciplinaires pluriannuels ont été déposés (date limite de dépôt 14 octobre 2019). Ces projets seront soumis à expertise en interne et en externe.

Il précise qu'une certaine rigueur est demandée dans les réponses aux appels à projets notamment dans la description du projet, les objectifs,... où un nombre de caractères défini est désormais imposé.

Il indique que les différentes rencontres programmées entre mai et juillet ont apporté des éléments intéressants, par exemple :

- comment valoriser une revue parue il y a des années à l'IUFM. Pourrait-on la proposer en version numérique ?

- présenter la dynamique de la recherche sur le site,
- organiser des rencontres entre chercheurs (journées banalisées).

Pour les projets CARDIE-INSPÉ, des règles ont été définies notamment en ce qui concerne les demandes d'achat de matériels souvent très chers, surtout sur le plan du numérique.

Un espace sera désormais dédié à l'INSPÉ : les matériels achetés seront prêtés en fonction des différents projets élus sur 1 an, mais l'objectif visé est également de faire en sorte que l'ensemble du matériel puisse être aussi au service des étudiants et/ou des enseignants. Dans cette perspective, des achats de caméras sont prévus.

Eric DUGAS souligne que la recherche est totalement légitime à l'INSPÉ, comme ailleurs sur le plan national.

Il indique la nécessité d'engager un travail sur le budget alloué à des communications à l'extérieur, sur la mise en place de véritables co-financements des projets de recherche.

Vincent LIQUETE rappelle la volonté à travers le comité Recherche du COSP d'instiller de plus en plus la démarche de réponse à des appels à projets. Il indique qu'un programme d'investissements d'avenir le « PIA 3 » a été déposé en collaboration avec les INSPÉ des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges. C'est un projet ambitieux qui s'inscrit sur une durée de 10 ans avec des incidences très fortes sur des soutiens à la formation.

Les projets avec des financements conséquents (E-Fran par exemple) font l'objet d'investissements importants notamment au niveau technologique. Il confirme la nécessité de mettre en place une procédure afin que ces technologies puissent être remises à disposition du collectif des formateurs (utilisation des tablettes par exemple) après avoir été utilisées dans le cadre de la recherche.

Martine JAUBERT trouve très intéressant ce projet de restructuration et d'organisation de la recherche plus rigoureux mais souhaiterait savoir comment seront évalués les projets :

- évaluation par des experts extérieurs ?
- évaluation interne ?
- évaluation par des collègues de l'Université de Bordeaux ?

D'autre part, dans le cadre des appels à projets « RAYONNEMENT : Publications scientifiques », elle s'interroge sur l'item « Nom et laboratoire des membres du comité de lecture ».

Elle pense que les comités de lecture sont plus adaptés à la publication de revues. Pour la publication d'ouvrages, nous faisons plutôt référence à des comités éditoriaux ou des experts. On ne finance pas des articles dans des revues mais plutôt des publications d'ouvrages. Par conséquent, elle craint des interrogations sur la réponse à apporter à cet item.

Eric DUGAS propose de se renseigner en ce sens.

En ce qui concerne la publication des ouvrages, il indique qu'un état des lieux sera fait sur le nombre d'ouvrages publiés, achetés, lus. Il rappelle que 6 ouvrages sont offerts par l'éditeur et mis à disposition de l'ensemble des personnels et usagers dans les CRD des sites INSPÉ.

Concernant l'évaluation des 6 projets pluriannuels et interdisciplinaires qui ont été déposés, en sachant que seuls deux projets peuvent être potentiellement retenus, Eric DUGAS propose une double expertise à laquelle s'ajoutera l'avis du service Recherche de l'INSPÉ. Ces projets seront examinés après coup par les membres du comité Recherche. Un avis et un classement de ces projets

seront proposés par les membres du comité Recherche et seront présentés in fine aux membres du COSP plénier.

Vincent LIQUETE indique que la prochaine réunion du COSP plénier aura lieu le 22 janvier 2020.

Il souhaite se rapprocher des responsables des comités du COSP (comité Recherche, comité Formation Continue et comité Formation Initiale) afin de planifier l'organisation du travail en attendant la concertation au sein de l'Institut et avec les partenaires. Il rappelle l'importance de la réunion du comité Formation Initiale qui doit être en interaction avec les groupes de travail internes à l'Institut.

Il espère que le 22 janvier 2020 nous aurons des éléments factuels d'organisation qui nous permettront d'engager un travail concret au sein du COSP dont les travaux seront présentés ensuite aux différentes instances.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 16h50.

Le président du COSP
Vincent LIQUETE